

## **1) Validation du compte-rendu de la réunion du 3 avril 2017**

**le compte-rendu de la réunion du 3 avril est validé**

## **2) Point relatif au CEP et information sur demande labellisation MIFE**

En matière de conseil en évolution professionnelle (CEP), la commission a souhaité disposer d'un bilan de l'activité des prestataires CEP afin de mesurer si ce dispositif a changé quelque chose pour les bénéficiaires. Pour ce faire, elle a mandaté un groupe de travail (éphémère) sur ce sujet.

Nicole THOMAS qui est en charge du SPRO au sein des services de la Région, a animé ce groupe. Elle présente les données recueillies, en insistant sur la nécessité d'un temps plus long avant de mesurer l'efficacité ; c'est pourquoi le travail d'évaluation continuera dans le cadre du groupe Orientation.

En termes de constats, il apparaît que c'est plutôt un public formé qui a recours au CEP. Or, ce n'était pas le public visé au départ.

Les membres de la Commission se demandent comment faire pour que les personnes qui en ont le plus besoin puissent en bénéficier ? C'est pourquoi la commission demande de mettre en place des actions d'information :

- pour toucher un public de petit niveau,
- également celui de milieu rural

Concernant les données recueillies par le groupe de travail en charge du bilan d'activité du CEP, Mme RANC (CFDT) insiste sur l'importance de disposer d'information relative à la prise en compte des bas niveaux de qualification.

Quant à l'information aux prestataires, il est conseillé par la DIRECCTE et le CESER de s'appuyer sur les réseaux RH et sur les réseaux consulaires.

Luc FLEURET (CRMA) précise que des actions d'information, de sensibilisation ainsi que actions RH sont portées par des conseillers emploi de la chambre consulaire. S'ils ne se sont pas, pour l'instant, spécifiquement emparés du sujet CEP, il est néanmoins tout-à-fait possible de l'envisager.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON confirme l'importance de maintenir un suivi fin de ce sujet, afin que la Région puisse savoir s'il est besoin ou non de mettre en place un dispositif.

### LABELLISATION d'OPERATEURS REGIONAUX :

Nicole THOMAS décline les indicateurs repérés par le groupe de travail :

- répondre au cahier des charges CEP, notamment au niveau du respect de la déontologie : pas possible d'être et CEP et OF ; ne peut pas non plus être sous-traitant d'un autre CEP ;
- même niveau de qualité du service rendu ;
- nécessité couverture territoriale globale c'est-à-dire permettre d'élargir l'offre sur le territoire.

Les questions que se pose le groupe :

- l'élargissement du nombre de sites et de conseillers assure-t-il (ou non) une meilleure couverture ?
- l'élargissement du public risque-t-il de réduire la visibilité ?

L'UDES qui ne participait pas au groupe de travail demande s'il ne faut pas exiger une conditionnalité autour du système d'information.

S'agissant de la labellisation des autres réseaux, Christiane RANC (CFDT) souligne l'indispensable respect des différents indicateurs et notamment le distinguo « juge et partie ». Concernant la couverture territoriale, elle demande s'il est fait obligation aux opérateurs de couvrir l'ensemble du territoire ou non. Enfin, elle pointe la nécessité de veiller à la qualité du service rendu et à la professionnalisation des acteurs.

Pour le CESER, il peut être intéressant de reconnaître un opérateur régional si cela permet d'innover, ou d'ouvrir le service à un nouveau public.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON propose d'expérimenter, comme la loi le permet.

Sur le sujet particulier de la demande de labellisation de l'InterMIFE, il lui revient maintenant d'éclaircir les différentes activités proposées par les MIFE, avant de solliciter à nouveau le Conseil régional.

### **3) SPRO :**

Présentation par Yves FLAMMIER et Marie-Laure GIRONDE, les 2 co-animateurs du groupe Orientation.

Objectif du groupe Orientation : être assez complet et concret dans le document cadre + volonté d'un plan d'actions précisant ce que sera le SPRO en Auvergne-Rhône-Alpes.

Présentation des 6 axes du plan d'actions.

Inscription de ce document dans un univers conventionnel plus large : cet accord-cadre serait considéré comme le volet SPRO du CPRDFOP.

Le document-cadre sera ensuite décliné en 2 outils (discussions en groupe de travail Orientation) :

- Convention-cadre Etat / Région
- Cahier des charges

Est visée une mise en place au 1er janvier 2018.

DIRECCTE : besoin d'opérationnalité sur les territoires notamment au niveau des différentes manifestations liées à l'orientation : comment faire connaître ce qui se fait ? Possibilité d'un lieu de travail commun de recensement des différentes manifestations ? Marie-Laure GIRONDE sera un premier relais d'information.

Anne MESSEGUE (SGAR) souhaiterait le recensement des problématiques spécifiques à l'illettrisme ainsi que des réponses dédiées. Il faudrait prévoir dans le CPRDFOP une fiche sur ce sujet ou tout au moins prévoir dans le texte l'articulation. Elle rappelle que 300 000 personnes sont concernées dans la région.

**Calendrier : la convention sera soumise au comité plénier d'octobre.  
Quant au cahier des charges, il sera soumis non pas à la réunion d'octobre, mais à la suivante.**

#### **4) VAE**

Comme convenu, Christelle MASSON, du CARIF OREF Auvergne-Rhône-Alpes, présente les travaux du groupe éphémère chargé de synthétiser les nouvelles mesures d'élargissement en synthétisant les sujets les plus régulièrement évoqués dans le groupe :

- Problématiques de financement
- Besoin de capitaliser et essaimer les bonnes pratiques
- Notion d'un référent unique
- Professionnalisation des membres de jurys : statut ? prise en charge temps et déplacements
- Simplification de demande de financement : pourquoi pas un lieu unique de demande ? Il faudrait au moins plus de visibilité sur les financements.

3 axes de travail sont proposés :

- Capitalisation - Mutualisation : faisable à moyens constants
- Travail entre opérateurs pour aller vers un référent unique de parcours
- Travail entre financeurs : pour meilleure prise en charge

Mme RANC (CFDT) intervient sur la professionnalisation des acteurs CEP et souligne le rôle joué par les CIBC sur ce volet. Quant aux missions du groupe de travail (suivi du plan d'action, vérification de l'efficacité des mesures, réduction des délais pour l'obtention du jury) elle préconise, sur ce dernier point, de privilégier la médiane plutôt que la moyenne.

**Michel OLLIER suggère que ce groupe de travail continue à se réunir avec l'objectif de capitaliser les pratiques en matière de financement**

#### **5) Etat des lieux des dispositifs compétences premières (ex RA) et compétences socles (ex Auvergne)**

Concernant le SIEG en Auvergne, il y a une évolution en 2018 des dispositifs pour accroître l'efficacité de la formation ; le but était de faire évoluer l'acquisition des prérequis en les liant au parcours professionnel. On note 40 à 45 % de sorties positives.

Anne MESSEGUE interpelle la Région sur la fin des dispositifs qui provoque beaucoup d'inquiétude auprès des acteurs de l'orientation et de la formation. Elle précise les données : 7% de la population de la région est en situation d'illettrisme. Seuls 50% des personnes concernées ont un emploi. Elle indique que le plan de l'ex région Rhône-Alpes s'est achevé fin 2016. Par conséquent, le nouveau plan régional ne pourra pas être articulé avec le CPRDFOP alors que dans d'autres régions, il l'est.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON veut lever des ambiguïtés. Si la fusion a entraîné la fin du programme « compétences premières », elle n'a pas remis en cause la mise en œuvre de la compétence.

Le Conseil régional a pris fin septembre deux délibérations sur deux nouveaux dispositifs autour des sujets formation et les services de la Région ont informé les structures partenaires. Au final, l'ensemble des financements seront maintenus.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON veut rassurer et en parlera prochainement dans cette commission.

La FSU précise qu'elle est attachée non pas à l'appellation d'un dispositif mais aux objectifs ; c'est pourquoi elle restera vigilante aux efforts pour accompagner des personnes vers la formation et l'insertion professionnelle.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON demande la communication du bilan du plan 1 million de formation : quelle efficacité ?

Réponse de la DIRECCTE : des tableaux de bord existent. Restitution plutôt en commission emploi mais possibilité élargir sur IODA.

Annick TATON demande quelles nouvelles formations la Région va-t-elle mettre en place ?

### **Questions diverses :**

Un groupe de travail « critères d'éligibilité au hors quota de la taxe d'apprentissage » : dès que les animateurs du groupe seront identifiés, on communiquera vite sur IODA.

Annick TATON insiste sur l'importance de présenter la liste au Bureau du CREFOP avant la fin d'année en précisant que les travaux porteront sur les organismes participant au SPRO.

### **Prochaine réunion :**

La prochaine réunion de la commission Orientation, Mobilités et Sécurisation des Parcours Professionnels se tiendra le 9 novembre, de 10H à 12H30, à l'Hôtel de Région, à Lyon